

Compte rendu PUUSP du CS du 22/01/2019

La séance a débuté avec les informations du Président et du Vice-Président du Conseil Scientifique. Le point principal a concerné les frais d'inscription des étudiants extra-communautaires.

Sur ce point, le président a rappelé que si le principe était annoncé sur le site web de Campus France, il n'y avait toujours pas de décret d'application. Le projet contient plusieurs mesures dont certaines positives, mais dont une fait débat, celle concernant les frais d'inscription différenciés (on parle de multiplier par 10 les frais actuels en master et doctorat pour les étudiant·es extra-communautaires). Il faut également garder en mémoire que les universités ne peuvent pas exonérer plus de 10% de leur effectif. Or l'UL aurait actuellement entre 10% et 15% d'étudiant·es concerné·es (11% en 2016, soit 7657 étudiants sur les 60673 étudiants que comptait l'UL cette année-là (d'après le rapport de la cour des comptes de novembre 2018 qui a abouti aux propositions en cours, et qui par ailleurs parle aussi d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiants français et de l'UE).

Nous nous retrouvons dans une situation de blocage pour ce qui concerne les candidat·es pour l'année prochaine. Nous ne savons pas quelles conditions leur seront proposées ni avec quel calendrier, et cette incertitude se ressent déjà de manière prononcée dans les candidatures (7 fois moins que l'année précédente à la même période à la FST par exemple).

Le président considère que l'UL est une des rares universités à avoir pris une décision exécutoire pour une exonération partielle pour tou·tes les étudiant·es déjà inscrit·es, pour l'ensemble de leur cursus. Si cela est vrai, l'UL est aussi une des rares universités à avoir acté par cette décision le principe de cette réforme qui doit être combattue.

Les syndicats demandent l'abrogation de la réforme. Ils sont même suivis par la CPU qui à défaut d'abrogation se contenterait d'un décalage mais demande qu'une discussion large impliquant tous les acteurs ait lieu en amont.

Puis nous sommes passés à d'autres points.

C'est la fin des Equipes d'Accueil ! La terminologie évolue en Unité de Recherche et surtout, les décisions de créations deviendront locales (et donc ne dépendront plus du ministère). C'est un pas de plus vers la décentralisation ou la concentration locale des décisions.

Le dossier d'Université Européenne avance avec l'intégration de partenaires comme Artic, le réseau des universités au-delà du cercle polaire (si si).

Nous avons un nouveau représentant du CNRS à la place de Michel Bidoit en la personne d'Ali Charara (également directeur de l'INS2I). Laurence Manolakakis devrait le représenter en région (chez nous). Nous espérons la voir régulièrement.

Concernant la Région, 28 des 31 projets jeunes chercheurs ont été retenus (Appel à projets 2018), 35 dossiers sur l'AAP FRCR (fonds régional de coopération pour la recherche) 2019, et il y a reconduction des instruments de financement, et des prix

de recherche vont être créés.

Vous l'avez déjà tou-tes remarqué, la maison du doctorat s'est installée sur Artem (rassemblement des secrétariats des écoles doctorales pour une mise en synergie des pratiques). Il faudra évaluer les conséquences de ce rassemblement des ED sur la qualité de service.

Un appel à direction de la MSH est ouvert.

L'établissement rencontre une difficulté sur les reliquats des unités de recherche.

Les pôles scientifiques travaillent à définir leurs stratégies d'activité.

Le CR du précédent CS a été adopté à l'unanimité. Il est à noter que suite à des demandes des membres du CS qui ont été prises en compte, il s'agit maintenant d'une version bien moins édulcorée des débats tenus en séance par rapport aux précédents CR. Nous espérons que cela perdurera.

Il nous a été présenté le bilan des projets déposés dans le cadre de l'AAP valorisation non économique. Cet appel mobilise plus particulièrement mais non exclusivement le secteur SHS. Les retours des porteurs sont très positifs en termes d'utilité et d'accompagnement.

La séquence suivante a porté sur les manifestations scientifiques « d'intérêt majeur » et « d'envergure intermédiaire » de l'AAP région. Toutes les propositions sont transmises à la Région. Seule une manifestation ne se déroulant pas strictement en Lorraine et le cycle de conférences Science et Société (pour lequel un financement CSTI sera cherché) sont écartées du financement UL.

Le dispositif DrEAM nous a été présenté : Dr, Explore and Achieve More! Il s'agit de bourses de mobilité sortante pour les doctorants. Le financement et le suivi sont gérés par la maison du doctorat. Les conditions de financement nous sont apparues comme très raisonnables. Ouverture de l'AAP le 6 Février, et clôture le 24 février ; réponses mi-mars.

Les modalités de l'AAP Interdisciplinarité 2019 ont été discutées. Il s'agira d'un appel blanc, pour des projets nouveaux, au sens où les partenaires n'auront pas déjà travaillé ensemble, relevant d'au moins deux pôles scientifiques différents. Le budget sera de l'ordre de 15k€ par projet. Les projets devront avoir reçu le visa des directeurs d'unité. Les PEPS 2016 et 2017 sont écartés. Nous avons demandé à ce qu'un mécanisme pluriannuel soit mis en place, par exemple 1/3 sur le second semestre 2019, 2/3 sur 2020. Les dossiers seront plus légers que ceux des années précédentes (autour de 5 pages).

Nous avons, comme traditionnellement, donné des avis favorables à la création de deux GIS : « Études Irlandaises : Réseaux et Enjeux » (EIRE) et Institut des Frontières et Discontinuités » (IFD).

Maxime Amblard
Lydéric France

élus Pour Une Université de Service Public (PUUSP)